



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLISME
COMITÉ D'AQUITAINE
Association déclarée Reconnue d'Utilité Publique

CAHIER DES CHARGES BMX

2006

Edition du 18/01/2006

ENGAGEMENTS DU COMITE REGIONAL D'AQUITAINE

A/ OBLIGATIONS LIÉES À L'ORGANISATION SPORTIVE

Le Comité d'Aquitaine s'engage par sa C.D.B.M.X. à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires en vue d'une bonne gestion de l'organisation sportive de l'épreuve (règlement-administration-matériel-commissaires).

Le Comité d'Aquitaine aura l'entière responsabilité :

- du choix définitif de la piste accueillante. Cette dernière devra être à jour de son homologation régionale délivrée par la C.D.B.M.X. d'Aquitaine.
- de la désignation des officiels de l'épreuve. Un coordinateur membre de la C.D.B.M.X., désigné par celle-ci, coordonnera l'ensemble du déroulement de l'épreuve, et fera la liaison entre le président du jury, l'organisateur, les clubs et le secrétariat.
- de l'établissement, de l'homologation et de la publication officielle des résultats de l'épreuve établi par le secrétariat et validé par le président du jury.
- Du responsable du secrétariat + adjoint.

B/ UTILISATION DU LABEL

Le comité d'aquitaine autorise le club organisateur à utiliser dans sa communication le label : F.F.C. et la mention championnat régional d'Aquitaine B.M.X.

C/ OBLIGATION FINANCIÈRE

Le Comité d'Aquitaine s'engage :

- à ne remettre à l'encaissement (sauf cas précisés au présent cahier des charges) les titres de paiement des droits d'organisation, d'engagement et prix à reverser qu'une fois l'épreuve homologuée.

ENGAGEMENTS DU CLUB ORGANISATEUR

A/ LE DÉPÔT DE CANDIDATURE

Tout club candidat à l'organisation d'une épreuve du championnat régional et challenge régional devra faire expressément la demande dans les délais fixés par la C.D.B.M.X. d'Aquitaine sans pouvoir exiger une date donnée en dehors de celle fixée par la C.D.B.M.X.

B/ AGRÉMENT DE LA PISTE

Tout club candidat à l'organisation d'une épreuve du championnat régional devra accepter la visite de la piste hôte en vue de son homologation minimum 2 mois avant le jour de l'épreuve. Celle-ci est obligatoire.

C/ PRESTATIONS FOURNIES PAR LE CLUB

Tout club organisateur devra assurer la présence et le bon fonctionnement des moyens techniques, matériels et humains, nécessaires à l'organisation de l'épreuve, tels que définis à l'annexe 1 du présent cahier des charges.

D/ ACTIONS DE PROMOTION

La promotion de l'épreuve revient au premier chef au club organisateur qui est autorisé pour ce faire à utiliser le label F.F.C. Championnat Régional ou d'Aquitaine BMX.

La F.F.C. et le comité régional d'Aquitaine devront faire l'objet de citations dans cette promotion ainsi que par le speaker de l'épreuve. Parution de l'annonce de l'épreuve sur le Journal Cyclisme. La C.D.B.M.X. demande au club organisateur de l'épreuve de réserver des espaces pour des banderoles (1 m x 5 m) réservées aux partenaires de la C.D.B.M.X.

E/ RÉCOMPENSES

Indépendamment de la quote part versée par le club organisateur en vue des prix versés dans la catégorie JUNIORS et HOMMES II, une coupe à sa charge sera donnée aux trois premiers de chaque catégorie courue.

Il est demandé aux clubs organisateurs l'affichage avant le début de l'épreuve des catégories récompensées.

Pour la dernière épreuve du championnat, un membre de la C.D.B.M.X. sera chargé du protocole.

F/ OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Tout club candidat à l'organisation d'une épreuve du championnat régional devra s'engager à verser lors de l'attribution de l'épreuve les droits d'organisation 1 mois ferme avant la date de sa course.

♦ par la signature du présent contrat à verser au comité régional la somme correspondant aux prix à reverser à la catégorie JUNIORS et HOMMES II 15 jours avant le déroulement de l'épreuve.

♦ a reverser le jour même de l'épreuve la quote-part des engagements revenant aux instances fédérales.

ENGAGEMENTS COMMUNS DES DEUX PARTIES

A/ OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Le montant des engagements par pilote est fixé annuellement par le comité régional. Un engagement CRUISER pourra être demandé par le club organisateur.

CLAUSE DE RESILIATION

A/DÉLAIS

La résiliation prendra effet sept jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois minimum avant la date prévue au calendrier pour l'organisation.

B/ EFFETS

La résiliation aura notamment pour effet de retirer à l'épreuve le label FFC Championnat Régional d'Aquitaine B.M.X.

Dans l'hypothèse où l'organisation de l'épreuve ne pourrait pas être assuré du fait du club organisateur, le montant des droits restera acquis au Comité d'Aquitaine.

VALIDITE

Il est expressément convenu entre les parties que la convention résultant du présent cahier des charges ne prendra effet qu'après l'approbation du Conseil d'Administration du Comité d'Aquitaine.

Fait à

Le

Pour le Comité d'Aquitaine
C.D.B.M.X.

Pour le Club Organisateur

Président du Comité d'Aquitaine

ANNEXE I DU CAHIER DES CHARGES

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE CLUB

SECRETARIAT

Le club devra au préalable avoir dans son club quelqu'un de formé au secrétariat de courses et disposer d'un arbitre.

- Le local de secrétariat doit avoir une surface de 6m² minimum sans table et chaises fixes.
- Le local dit secrétariat devra être le plus près possible de la ligne d'arrivée.
Son accès sera exclusivement réservé aux personnels affectés à ce poste.
- Il devra être alimenté en électricité 220 V secteur pour éclairage et branchement bureautique (prévoir rallonge si nécessaire).
- Affichage dès le matin du règlement du championnat régional.

MATERIEL

- 2 tables, 4 chaises.
- Crayons, papier, gomme, stylo bille, agrafeuse et agrafes, agrafeuse ou colle à papier pour affichage.
- 1 rame de papier 80 grs
- Carnets d'arrivée suffisamment grands pour pouvoir noter correctement en nombre suffisant.
- Photocopieur obligatoire et en bon état de marche.

PISTE

La piste devra être à jour de son agrément régional délivré par le C.D.B.M.X.

MOYENS HUMAINS OBLIGATOIRES

- 1 personne en permanence pour la liaison juges d'arrivée ⇨ secrétariat
- 1 placeur pour l'arrivée
- 2 personnes de pré grille pour l'appel des pilotes
- 1 équipe d'entretien de la piste
- 1 personne au secrétariat (trésorier du club de préférence)
- Personnel pour la remise des récompenses
- 1 personne en permanence pour le collage des feuilles de races
- 1 speaker bénévole du club ou licencié animateur
